



CENTRE DE GESTION DE LA  
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE  
BOUCHES-DU-RHÔNE

Pôle Emploi Territorial  
Service Concours

Les Vergers de la Thumine - CS10439  
Boulevard de la Grande Thumine  
13098 Aix-en-Provence Cedex 02  
tél. 04 42 54 40 50 fax. 04 42 54 40 51

**RAPPORT DU PRÉSIDENT DU JURY**

**EXAMEN PROFESSIONNEL  
D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL  
PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE**

**SESSION 2020**

**Propos introductifs :**

Le rapport du jury s'adresse à l'ensemble des candidats qui souhaitent présenter l'examen professionnel d'Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe.

Il est également destiné aux différentes structures qui dispensent des préparations pour cet examen.

Il s'agit de dresser un bilan statistique du déroulement de l'examen, mais surtout d'apporter l'analyse du jury sur la prestation des candidats lors des différentes épreuves écrites et orales.

  
M. David GRAVEL  
Directeur des Services Techniques

**David GRAVEL**  
Directeur des services techniques Mairie de Cabriès

## **1. PRÉAMBULE**

### **a) Le cadre d'emplois des Adjoints techniques territoriaux**

Le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux est classé en catégorie C et relève de la filière technique. Il comprend les grades d'adjoint technique territorial, d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe et d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe.

### **a) Leurs missions**

•Les adjoints techniques territoriaux sont chargés de tâches techniques d'exécution. Ils exercent leurs fonctions dans les domaines du bâtiment, des travaux publics, de la voirie et des réseaux divers, des espaces naturels et des espaces verts, de la mécanique et de l'électromécanique, de la restauration, de l'environnement et de l'hygiène, de la logistique et de la sécurité, de la communication et du spectacle, de l'artisanat d'art. Ils peuvent également exercer un emploi : - d'égoutier, chargé de maintenir les égouts, visitables ou non, dans un état permettant l'écoulement des eaux usées ; - d'éboueur ou d'agent de service de nettoyage chargé de la gestion et du traitement des ordures ménagères ; - de fossoyeur ou de porteur chargé de procéder aux travaux nécessités par les opérations mortuaires ; - d'agent de désinfection chargé de participer aux mesures de prophylaxie des maladies contagieuses, notamment par la désinfection des locaux et la recherche des causes de la contamination. Ils peuvent également assurer la conduite de véhicules, dès lors qu'ils sont titulaires du permis de conduire approprié et en état de validité. Ils ne peuvent toutefois se voir confier de telles missions qu'après avoir subi avec succès les épreuves d'un examen psychotechnique, ainsi que des examens médicaux appropriés.

•Les adjoints techniques territoriaux principaux de 2ème classe sont appelés à exécuter des travaux ouvriers ou techniques nécessitant une qualification professionnelle. Ils peuvent, en outre, exercer l'emploi d'égoutier susvisé, travaillant de façon continue en réseau souterrain et bénéficiant de ce fait du régime applicable en milieu insalubre. Ils peuvent également organiser des convois mortuaires et exécuter les tâches relatives aux mesures de prophylaxie des maladies contagieuses, de désinfection des locaux et de recherche des causes de contamination.

•Les adjoints techniques territoriaux principaux de 2ème ou de 1ère classe peuvent être chargés de travaux d'organisation et de coordination. Ils peuvent être chargés de l'encadrement d'un groupe d'agents ou participer personnellement à l'exécution des tâches

## **2. LES DONNÉES DE LA SESSION 2020 ORGANISÉE PAR LE CDG13**

L'épreuve écrite s'est déroulée le 16 janvier 2020 à La Fare-les-Oliviers.

L'épreuve pratique de l'examen a eu lieu au centre de l'AFPA, à Istres.

**Au total, 162** candidats ont été admis à concourir et 146 candidats étaient présents à l'épreuve écrite, soit un taux d'absentéisme de **10 %** environ.

**44%** des candidats inscrits sont des femmes et **56%** sont des hommes. La moyenne d'âge des candidats est de **40 ans**.

Origine géographique des candidats :

- 55 % sont issus du département des Bouches-du-Rhône,
- 42 % d'entre eux sont issus des autres départements de la région PACA,
- 3 % sont issus de départements hors région PACA.

### 3. LA PHASE D'ADMISSIBILITÉ

#### a) Les conditions d'accès à l'examen

L'examen professionnel est ouvert aux adjoints techniques territoriaux ayant atteint le 4<sup>ème</sup> échelon et comptant au moins trois ans de services effectifs dans ce grade.

#### b) La nature de l'épreuve écrite d'admissibilité

Il s'agit d'une épreuve écrite à caractère professionnel portant sur la spécialité choisie, qui consiste à partir de documents succincts remis au candidat, en trois à cinq questions appelant des réponses brèves ou sous forme de tableaux et destinées à vérifier les connaissances et aptitudes techniques du candidat.  
(durée : 1h30 ; coefficient : 2)

#### c) Les résultats de la phase d'admissibilité

##### **Spécialité : CONDUITE DE VÉHICULES**

La répartition des moyennes est la suivante :

La moyenne des notes obtenues par l'ensemble des candidats à l'épreuve écrite est de 12,94/ 20.

##### **Spécialité : RESTAURATION**

La répartition des moyennes est la suivante :

La moyenne des notes obtenues par l'ensemble des candidats à l'épreuve écrite est de 10,65/ 20.

Spécialité	Nombre de candidats inscrits	Nombre de candidats présents	Nombre de candidats ayant obtenu une note égale ou supérieur à 5 / 20
Conduite de véhicules	81	74	73
Restauration	81	72	70

Lors de la réunion qui s'est tenue le jeudi 5 mars 2020 dans les locaux du CDG 13, le jury a retenu **143 candidats** admis à participer à l'épreuve d'admission.

#### d) L'analyse des copies

Les examinateurs considèrent que les sujets étaient abordables et donnaient suffisamment d'éléments permettant l'évaluation des candidats.

Cependant le jury regrette d'importantes lacunes en matière d'orthographe et de syntaxe pour un grand nombre de candidats.  
Il regrette également un manque de soin apporté aux réponses souvent délivrées sans aucun effort de rédaction.

Toutefois, la majorité des candidats a fait preuve d'une bonne compréhension des problèmes posés et a su exploiter les documents.  
Les examinateurs ont ainsi pu constater que beaucoup d'entre eux possédaient une expérience solide dans leurs domaines.

#### **4. LA PHASE D'ADMISSION**

Elle consiste en une épreuve pratique dans l'option choisie par le candidat, au sein de la spécialité considérée et destinée à permettre d'apprécier son expérience professionnelle, sa motivation et son aptitude à exercer les missions qui lui seront confiées.

Elle comporte une mise en situation consistant en l'accomplissement d'une ou plusieurs tâches se rapportant à la maîtrise des techniques et des instruments que l'exercice de cette option implique de façon courante. Cet exercice est complété de questions sur la manière dont le candidat conduit l'épreuve, ainsi que les règles applicables en matière d'hygiène et de sécurité.

*(la durée de l'épreuve est fixée par le jury en fonction de l'option et ne peut être inférieure à une heure ni excéder quatre heures ; coefficient : 3)*

##### **SPECIALITE CONDUITE**

68 candidats sur les 73 admis à se présenter à l'épreuve pratique, étaient présents, soit un taux d'absentéisme de 6,8 %.  
Tous les candidats étaient des hommes.

67 candidats ont obtenu une moyenne égale ou supérieure à 10/20  
La moyenne des épreuves d'admission est de 16.66/20

La moyenne de l'ensemble des épreuves est de 15,16/20

##### **Les observations des membres du jury sur la prestation des candidats lors de l'épreuve d'admission**

La majorité des candidats était au fait des conditions de sécurité et la plupart d'entre eux a su faire preuve de leur maîtrise des connaissances techniques nécessaires à la conduite des véhicules poids lourds ou engins de chantier.

Quelques candidats, moins expérimentés, ont cependant éprouvé des difficultés lors de l'épreuve pratique liés, pour la plupart d'entre eux, à un manque de pratique de la boîte de vitesses manuelle.

Le jury a, de manière générale, obtenu des réponses satisfaisantes et argumentées aux questions posées quant aux techniques mises en œuvre et aux règles de sécurité.

##### **SPECIALITE RESTAURATION**

**60 candidats sur les 70** admis à se présenter à l'épreuve pratique étaient présents, soit un taux d'absentéisme de 14 %.  
86,7 % des candidats présents étaient des femmes.

59 candidats ont obtenu une moyenne égale ou supérieure à 10/20

La moyenne des épreuves d'admission est de 15,76/20

La moyenne de l'ensemble des épreuves est de 13,61/20

### **Les observations des membres du jury sur la prestation des candidats lors de l'épreuve d'admission**

Le jury a eu la satisfaction d'observer chez une grande majorité des candidats, leur maîtrise dans la mise en œuvre des postes de travail, ainsi que dans le respect des normes d'hygiène et de sécurité.

Les réponses aux questions posées relatives aux méthodes mises en œuvre étaient majoritairement à la hauteur des attentes du jury.

Quelques candidats ont cependant été mis en difficulté dans l'organisation de l'épreuve par la gestion du temps imparti.

<b>Spécialités</b>	<b>Nombre de candidats admis à participer à l'épreuve pratique</b>	<b>Nombre de candidats présents à l'épreuve pratique</b>	<b>Nombre de candidats ayant obtenu une moyenne égale ou supérieur à 10 / 20</b>
Conduite de véhicules	73	68	67
Restauration	70	60	59
<b>TOTAL</b>	<b>143</b>	<b>128</b>	<b>126</b>

<b>Spécialités</b>	<b>Moyenne des notes à l'oral</b>	<b>Moyenne finale</b>	<b>Seuil d'admission retenu</b>	<b>Nombre de candidats admis</b>
Conduite de véhicules	16,66	15,16	10	67
Restauration	15,76	13,61	10	59
<b>Total</b>				<b>126</b>

## **5. ANALYSE ET CONCLUSION**

La session 2020 de l'examen professionnel d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe témoigne d'un niveau très satisfaisant des candidats.

A l'écrit, les sujets jugés adaptés au cadre d'emplois n'ont pas toujours été traité avec soin et le jury regrette des lacunes en matière de présentation et d'orthographe. Cependant les réponses apportées par les candidats témoignent, dans de nombreux cas, d'une expérience professionnelle adaptée aux besoins des missions d'un adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe.

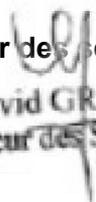
L'épreuve pratique a mis en évidence une grande motivation de la majorité des candidats à exercer leurs fonctions, ainsi qu'une maîtrise pratique de leurs outils de travail. Certains ont su faire état de leurs projets d'évolution de carrière, mettant en valeur leurs connaissances professionnelles.

Qu'il s'agisse de la spécialité Restauration ou de la spécialité Conduite de véhicules, les candidats ont démontré leur conscience professionnelle au travers des différentes mesures d'hygiène et sécurité mises en œuvre au cours de l'épreuve pratique ainsi qu'au travers des réponses apportées, jugées dans l'ensemble satisfaisantes par les membres du jury.

Le niveau d'exigence du jury envers les candidats s'avère adapté au grade et a permis de sélectionner des lauréats ayant fait preuve de compétences techniques à la hauteur des attentes des collectivités.

Le Président du jury remercie vivement les membres du jury, les correcteurs et les examinateurs pour la qualité de leur travail, leur disponibilité et leur investissement, ainsi que le Centre de gestion des Bouches-du-Rhône et l'AFPA pour tous les moyens mis en œuvre qui ont permis un bon déroulement des épreuves.

**David GRAVEL**  
Directeur des services techniques – Mairie de Cabriès



M. David GRAVEL  
Directeur des Services Techniques

Page 2 sur 2